

Conditions Générales de Vente Séjours Groupes en France et Belgique

• VTF est une association de Loi Locale 1908 dont le siège social est implanté 57 rue de l'ancien Hôpital 57100 Thionville. • Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02 • Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM013100049 • Agrément National de Tourisme Social et Familial N° 06.07.02 • Garantie financière UNAT FMS • Assurance responsabilité civile professionnelle GENERALI, 7 Bd Haussman 75456 Paris Cedex 9. Est acheteur toute personne qui réserve, commande et/ou achète une prestation proposée par VTF tel qu'un **séjour en village de vacances VTF ou résidence VTF et un séjour ou voyage à l'étranger**. Les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par VTF. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne sur le site VTF. Dès sa mise en ligne, la nouvelle version des conditions générales de vente s'appliquera automatiquement pour tous les clients. Les présentes conditions générales ont été mises à jour le 24/06/2021.

QU'EST-CE QU'UN GROUPE ?

Toute entité, CE, club sportif, club de seniors, association de plus de 15 adultes qui effectue un règlement global pour un séjour.

DÉROULEMENT DES SÉJOURS

Modifications de programme

En fonction de la disponibilité des intervenants, des impératifs de fermeture, des visites, des itinéraires et des activités peuvent subir des modifications sans que les participants puissent prétendre à une indemnisation. Pour les causes citées ci-dessus ou si le nombre de participants sur un séjour n'est pas atteint et entraîne l'impossibilité de sa réalisation, celui-ci sera annulé et une solution de remplacement sera proposée dans la limite des disponibilités. En cas de refus, le remboursement intégral des versements sera effectué sans que le groupe puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Les kilométrages sur les programmes sur mesure sont donnés à titre indicatif.

ADMINISTRATION DE LA RÉSERVATION

• Pour tous les séjours, une réservation implique une confirmation par mail ou courrier. • Tous les séjours donnent lieu à l'établissement d'un contrat de réservation. Celui-ci définit tarifs et prestations souscrites, effectifs et gratuités, nombre de chambres attribuées, montant des acomptes, droits d'annulation et clauses de dédits. Il doit être retourné dans les délais impartis, dûment signé et constitue un engagement réciproque. • La réservation est définitivement enregistrée à réception du 1er acompte demandé. D'une manière générale, vous devez impérativement contacter le service "Administration des ventes (ADV)" à Aix-en-Provence pour toute augmentation ou baisse d'effectif. • La liste des participants doit impérativement nous être fournie au plus tard 45 jours avant le séjour (75 jours si vous avez souscrit l'assurance annulation). • VTF ne peut répondre à la demande de chambre individuelle que dans la mesure de ses disponibilités. Cette condition particulière doit faire l'objet d'un accord écrit.

ACOMPTÉ

• Un 1er acompte de 30% est demandé à la signature du contrat • Un 2ème acompte de 30% est demandé 120 jours avant le départ • Le solde doit nous parvenir 45 jours avant le départ Pour les inscriptions intervenant moins de 45 jours avant la date de départ un règlement de 100% est demandé à la signature du contrat. S'il y a lieu, le prix du transport (sur place et aller-retour) et des prestations supplémentaires seront inclus dans le calcul des acomptes. Après le séjour, VTF éditera une facture, celle-ci pourra alors faire apparaître d'éventuels réajustements selon le relevé de séjour que le responsable du groupe aura signé le jour du départ. A défaut de signature du responsable de groupe, seule l'information transmise par le village de vacances fera autorité pour l'établissement de cette facture, sans contestation possible à postériori. Pour tout paiement par chèque, mandat ou virement bancaire, le nom du groupe, son numéro de dossier, sa date et lieu de séjour devront être spécifiés. Ces conditions de règlement de l'acompte sont valables également pour les participants d'un groupe réglant leurs séjours de manière individuelle.

GRATUITES (hors séminaires et séjours locatifs), chauffeur compris*

• 1 gratuité pour 20 participants adultes • 2 gratuités pour 36 participants adultes • 3 gratuités à partir de 52 participants adultes

Sauf Ste Maxime (1 gratuité/20 payants) et villages partenaires (voir encadré)

** Que le transport soit réservé par VTF ou par vos soins, la première gratuité accordée est toujours pour le chauffeur.*

Pas de gratuité sur les prestations transport, assurances, taxes de séjour et prestations supplémentaires.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION VTF

Tout séjour s'accompagne d'une adhésion valable du 01/11/21 au 31/10/22. Son montant est fixé à 4€/pers./séjour. Cette adhésion sera facturée à chaque séjour en supplément et reste acquise à VTF en cas d'annulation totale de séjour.

TAXE DE SÉJOUR

Une taxe de séjour est à régler dans certaines communes d'accueil. Son montant, variable selon les implantations, vous sera facturé en supplément et pourra être réactualisé.

CONDITIONS D'ANNULATION ET RÉDUCTION D'EFFECTIFS (hors assurance)

Toute annulation partielle ou totale doit être impérativement transmise par écrit au service ADV. Les frais suivants seront retenus :

• Entre la date de signature du contrat et 76 jours avant l'arrivée : 15% du montant du séjour • Entre 75 et 30 jours avant l'arrivée : 30% du montant du séjour • Entre 29 et 15 jours avant l'arrivée : 50% du montant du séjour • Moins de 15 jours avant l'arrivée : 100% du montant du séjour

Ces frais se cumuleront avec ceux indiqués dans la rubrique Transport.

Pour couvrir ces frais éventuels d'annulation, VTF propose une assurance optionnelle (voir ci-dessous) :

ASSURANCE

Pour les séjours, aucune assurance couvrant les frais d'annulation, les bagages, l'assistance/rapatriement en cas d'accident, de maladie ou de décès, n'est comprise dans les tarifs transmis et affichés. Nous vous proposons la couverture assurance annulation Multirisque avec garantie COVID: Allianz via Gritchen Affinity (conditions des garanties sur demande). Son prix est de 4.1% du prix du séjour. Le contrat d'assurance doit être souscrit au moment du règlement de l'acompte et pour l'ensemble des participants du même groupe, sans gratuité. Il prend effet à réception de la liste nominative des participants au séjour qui doit être transmise au service ADV VTF dès que possible et au plus tard 75 jours avant le début du séjour. Le prix du séjour payé à VTF est pris en compte, transport inclus. En cas d'annulation, la prime d'assurance n'est pas remboursable. La souscription de l'assurance est faite par VTF. Les déclarations auprès de l'assureur et le suivi des dossiers sinistres sont du ressort du client.

TRANSPORT

Pour les séjours VTF en France, les tarifs ne prennent pas en compte les trajets aller/retour ni le transport des excursions sur place. • Nos services sont à votre disposition pour vous aider dans l'organisation des transports (aérien, ferroviaire maritime ou terrestre). Conditions d'annulation selon prestataire. Devis sur demande • En cas de transport aérien ou ferroviaire : 15€ de frais/personne seront facturés.

TARIFS

Les tarifs indiqués dans les brochures groupes sont donnés sur la base d'un nombre de 15 adultes payants minimum pour les séjours en pension complète et de 40 adultes payants minimum pour les séjours "Clé en main" (sauf mention contraire).

Dans le cas où le nombre minimum de personnes ne serait pas atteint :

• VTF se réserve le droit d'exiger un supplément pour chacun des participants et vous fera parvenir une nouvelle cotation • VTF se réserve le droit d'annuler le séjour.

DESCRIPTIFS ET TARIFS

Ils sont communiqués sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. • VTF se réserve le droit de répercuter sur les tarifs d'éventuelles évolutions économiques, réglementaires ou fiscales (taxes) et de réviser ses tarifs à la hausse afin de tenir compte des variations du coût du transport. • VTF s'efforcera de communiquer toute rectification ou erratum, par écrit, sur le devis ou lors de l'établissement du contrat.

Tarifs semaines "petits prix". Les tarifs sont valables pour les durées, dates, jours d'arrivée et de départ et prestations indiquées. Les séjours ne sont en aucun cas modifiables. Ils sont applicables à partir de 15 personnes.

Tarifs Séjours "Clé en main"

Le prix comprend : • L'hébergement en chambre double (linge de toilette fourni et renouvelé une fois par séjour de 5 jours mini), les lits sont faits à l'arrivée et le ménage est assuré une fois par séjour 5 jours minimum La pension complète, début et fin de prestation tels que définis dans les programmes (boissons incluses à table, café après le déjeuner) • L'animation de soirée (sauf Corse et 2 soirées minimum à Saint Germain) • Les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites, matériel et encadrement pour la pratique d'activités sportives), • Les visites guidées ou accompagnées prévues au

programme • Les repas au restaurant durant le séjour (attention, boissons non incluses à l'étranger dans le cadre des restaurants extérieurs lors des programmes "France")

Le prix ne comprend pas : • L'adhésion à l'association VTF • La taxe de séjour, • Le supplément single dans la mesure des places disponibles : 17€ par nuit et par personne (Pour Sainte Maxime : nous consulter) • Le transport aller/retour et sur place • Les assurances • Le supplément prestation hôtelière : Ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours : 9€/personne/nuit (inclus dans le tarif à Pra loup et Montgenèvre)

Tarifs Séjours en pension complète, en demi-Pension ou en Location

Le prix comprend : • L'hébergement en chambre double (linge de toilette fourni et renouvelé une fois par séjour de 5 jours minimum), sauf week-end ski : hébergement en chambre "multiple" (tous lits occupés) • Les lits sont faits à l'arrivée et le ménage est assuré une fois par séjour de 5 jours mini. • La pension complète du 1er jour pour le dîner au dernier jour après le déjeuner (boissons incluses à table (vin rouge et rosé), café après déjeuner), • L'animation de soirée (sauf Saint Germain, Corse et séjours locatifs) • L'adhésion à l'association • *Pour les séjours locatifs : location de l'appartement, linge de toilette et de lits fournis. Les lits sont faits à l'arrivée et le ménage de fin de séjour inclus.*

Le prix ne comprend pas : • L'animateur accompagnateur • L'adhésion à l'association et la taxe de séjour. • Le transport aller/retour et sur place. • Les assurances • Le supplément single dans la mesure des places disponibles et après accord du service ADV : 17€ par nuit et par personne (pour Ste Maxime : nous consulter) • Le supplément prestation hôtelière : Ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours : 9€/personne/nuit (inclus dans le tarif à Pra loup et Montgenèvre)

Tarifs Enfants (hors Karellis) : Pour les groupes familiaux, dégressivité enfant sur la pension complète. Séjour semaine : • 11 à 15 ans inclus : - 10% • 6 à 10 ans : - 20% • 3 à 5 ans : - 40% (1 gratuité - 6 ans pour Pâques et Toussaint*) • 1 à 2 ans : - 80% (1 gratuité - 6 ans pour Pâques et Toussaint*) • - 1 an : gratuit. Week-end : • 3 à 11 ans : - 30% (gratuit - 3 ans) * Une gratuité par famille. Enfants suivants 98€

FICHIERS : Dans le cadre de la protection de vos données personnelles (RGPD et Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 N° 78/17), nous collectons les données minimales nécessaires et suffisantes pour vous permettre de bénéficier des services fournis par VTF : l'envoi de la présente brochure, votre information générale et d'avant-vente, vos réservations, votre contrat de vente et vos séjours. Les données personnelles enregistrées sont destinées exclusivement au personnel de VTF et ne sont en aucun cas fournies à des tiers ni au sein, ni en dehors de l'Union Européenne.

VTF s'engage à mettre en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Si vous voulez faire valoir vos droits sur la protection de vos données personnelles, merci d'envoyer une demande par mail à : contact-RGPD@vtf-vacances.com

Litiges : Toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans le délai d'1

Destinations villages partenaires

Les conditions générales de vente spécifiques des séjours (gratuités, singles, annulations, adhésions, prestations incluses, dégressivité enfants) pour Causerets, Vogüé, Olmeta, Belvédère Campomorò, Oostduinkerke, Asnelles sur Mer, Le Garric, Font d'Urle et Morillo de Tou peuvent vous être communiquées sur demande.

Je soussigné(e) Mr ou Mme
Responsable du groupe
reconnait avoir pris connaissance des CGV.
Le .. / .. / à
Signature :

CONTACT

VTF "L'Esprit Vacances" 1460 ROUTE DE GALICE 13090AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02